

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 Mai 2025

Afférents au C.M. :15

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 11

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT

Présent : ROBERT Alain, ROLLAND Raphaël, ANGLADE Patrick, LYOTARD Elisabeth, FERET-BOULANGER Stéphanie, REPETTI Christine, ROBERT Aurélie, RIEU Bernard, ASSENS Jean François.

Représentés : Annie WICKE, Olivier LACAZE.

Absente : Aglaé MARCHELART, Guillaume FORESTIER

Secrétaire de Séance : Christine REPETTI,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Est nommée secrétaire de séance Madame Christine REPETTI.

AR Préfecture

043-214301541-20250626-PV23_05_2025-AU
Reçu le 03/07/2025

Ouverture de séance à 19 H 30.

Décisions prises par le Maire :

- ✓ Travaux de l'entrée du stade confiés à l'entreprise MASSEBOEUF,
- ✓ Validation devis Bandas pour le 15 Août 2025,
- ✓ Validation Devis pour le Fleurissement,
- ✓ Commande des feux d'artifices 14.07.2025 et 15.08.2025,
- ✓ Attente de devis pour aménagement le long du cimetière,

N°2025-080 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2025

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

N° 2025-087 : ABROGE la délibération N°2025-081

Objet : Fiscalité locale 2025. Vote des Taux (Impôt Foncier).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et bâties, au titre de l'année 2025.

Il rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021, hormis celles des résidences secondaires. La commune perçoit seulement la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ainsi que la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2024, au titre de l'année 2025, à savoir :

- **Taux Foncier Bâti :** 38.25%
- **Taux Foncier Non Bâti :** 55.54 %
- **Taux Taxe d'Habitation :** 14.10 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la reconduction des taux d'imposition de la fiscalité directe locale appliqués en 2024, au titre de 2025, comme détaillé ci-dessous :

- **Taux Foncier Bâti :** 38.25%
- **Taux Foncier Non Bâti :** 55.54 %
- **Taux Taxe d'Habitation :** 14.10 %

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0

AR Prefecture

043-214301541-20250626-PV23_05_2025-AU
Reçu le 03/07/2025

N°2025-082:

Objet : Dispositif de « Cession de Barnums aux communes de moins de 2000 habitants » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau dispositif est mis en place par la Région à destination des communes de moins de 2 000 habitants afin d'obtenir un barnum (de 3 m x 3 m) et ce afin de le mutualiser et de le mettre à disposition des associations locales.

Ce barnum sera cédé gratuitement par la Région. En contrepartie, la commune de PRADELLES devra s'engager à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état.

Monsieur le Maire propose aux élus de répondre à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le dispositif de cession de Barnum de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- SOLLICITE auprès de la Région, la mise à disposition d'un barnum,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Questions Diverses :

- Inauguration Parking EHPAD-Visiteurs :

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil, que l'inauguration du Parking EHPAD et Visiteurs sera programmée en juin prochain.

➤ Gestion Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire, indique aux membres du conseil, que les services de la Communauté des Communes des Pays de CAYRES-PRADELLES, sollicite la mise en place de la gestion des compétences eau et assainissement.

La commune de PRADELLES est invitée à se positionner sur la mise en place :

- D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,
- D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif,
- D'un transfert de compétence Eau et Assainissement Collectif,
- D'un transfert de compétence Assainissement Non Collectif,

AR Prefecture

043-214301541-20250626-PV23_05_2025-AU
Reçu le 03/07/2025

Les membres du Conseil sont **FAVORABLES à la mise en place :**

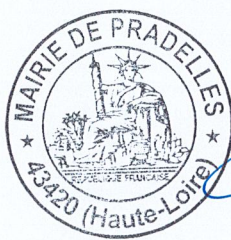
- **D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,**
- **D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif,**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Christine REPETTI



Alain ROBERT